

## DÉCISION N°D-2025-070

### MARCHE RELATIF A LA MAINTENANCE TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS DU SYSTEME DE PEAGE DES PARKINGS DE LA HALLE « CARNOT » ET DU « CENTRE MEDICAL »

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

**Vu** la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

**Considérant** que de rajouter un nouveau parking et d'en assurer la maintenance technique du système de péage

### DÉCIDE

**Article 1 :** De signer le marché 2023-11 avec la société FLOWBIRD domiciliée au 2 ter, rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine,

**Article 2 :** Le montant du marché suite à l'avenant est de 8 515,42 € HT.

**Article 3 :** D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 25/04/2025



le Maire,

Arnaud de BOURROUSSE